



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Arrêté N° 47-2024-12-30-00009
portant nomination des lieutenants de louveterie
de Lot-et-Garonne pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029

Le préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 427-1 à L. 427-7, R. 427-1 à R. 427-21 et L. 428-20 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de louveterie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2020-02-26-003 du 26 février 2020 modifié, portant nomination des lieutenants de louveterie en Lot-et-Garonne ;

Vu la documentation technique ministérielle du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie;

Vu les avis émis le 6 décembre 2024 sur les candidatures par le groupe informel composé du président de l'association départementale des lieutenants de louvetiers, et des membres louvetiers, des représentants de la Fédération départementale des chasseurs, de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, du service départemental de l'Office français de la biodiversité, et de l'Office national des forêts ;

Considérant qu'en application de l'article R. 427-2 du Code de l'environnement, il appartient au préfet de procéder à la nomination des lieutenants de louveterie dans le département ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

- **Article 1^{er}** : L'arrêté préfectoral n°47-2020-02-26-003 du 26 février 2020 modifié, portant nomination des lieutenants de louveterie en Lot-et-Garonne est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2025.

- **Article 2** : Le nombre de circonscriptions de louveterie est fixé à 36 pour le département du Lot-et-Garonne (cf. carte en annexe 1). Les limites de chaque circonscription sont définies à l'annexe n°2, jointe au présent arrêté.

Article 3 : Dans le département de Lot-et-Garonne, en cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant de louveterie titulaire d'une circonscription, les battues ou missions particulières dont il a la charge pourront être confiées à l'un quelconque des autres lieutenants de louveterie du département.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles, les lieutenants de loupeterie sont dispensés de l'obligation de participer à une session de formation pour être agréés. Toutefois, ils devront recueillir auprès de la direction départementale des territoires, un numéro d'agrément s'ils souhaitent exercer l'activité de piégeur.

Article 5 : Sont nommés lieutenants de loupeterie pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, dans leur circonscription :

CIRCONSCRIPTIONS	Nom du TITULAIRE
1 ^{ère}	M. Jérôme PIQUES
2 ^{ème}	M. Eric DULOUD
3 ^{ème}	M. Olivier DELSANTO
4 ^{ème}	M. Francis BLOUIN
5 ^{ème}	M. Cyril DELMON
6 ^{ème}	M. Dominique MAURY
7 ^{ème}	M. Patrick CHAVEROUX
8 ^{ème}	M. Thierry DELAUNAY
9 ^{ème}	M. Michel DALL'ARMI
10 ^{ème}	M. Alexis MARQUET
11 ^{ème}	M. Romain BAREYRE
12 ^{ème}	M. Hervé COSTE
13 ^{ème}	M. Patrick TERRIERE
14 ^{ème}	M. Florent LARRUE
15 ^{ème}	M. Fabien CHEVASSIER
16 ^{ème}	M. Nicolas DUBOUILH
17 ^{ème}	M. Alain VIGUE
18 ^{ème}	M. Marc BOUDIE
19 ^{ème}	M. Patrick CECCHIN
20 ^{ème}	M. Yves DA DALT
21 ^{ème}	M. Alain FAYOLLES
22 ^{ème}	M. Arnaud BUGARET
23 ^{ème}	M. Eric RICHARD
24 ^{ème}	M. Francis GREZIAK
25 ^{ème}	M. Philippe BLAGNAN
26 ^{ème}	M. Bernard MISPOULET

27 ^{ème}	M. Denis BRIFFEILLE
28 ^{ème}	M. André DEVALLE et M. Didier ZAIA
29 ^{ème}	M. Steve STEINEBRUNNER
30 ^{ème}	M. Philippe DEVALLE
31 ^{ème}	Vacante
32 ^{ème}	M. Pascal MESSINES
33 ^{ème}	M. Patrick BALAYRE
34 ^{ème}	M. Eric SOULEILLEBOUT
35 ^{ème}	M. Adrien LAPEYSSONNIE
36 ^{ème}	M. Jean-Pierre AUROUX

- **Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Marmande-Nérac et Villeneuve-sur-Lot, le directeur départemental des territoires, les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État. Une copie sera adressée aux maires du département, au président de la fédération départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne, au directeur territorial de l'office national des forêts, au président de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, au chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, au colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne, et au directeur départemental de la sécurité publique de Lot-et-Garonne.

Agen, le 30 décembre 2024

Daniel BARNIER

Voies de recours

Dans les deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- **un recours gracieux**, adressé au préfet de Lot-et-Garonne, Cabinet, Service des sécurités, Bureau de la sécurité intérieure, place Verdun, 47920 Agen.
- **un recours hiérarchique**, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur– Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08.
- **un recours contentieux**, adressé au tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPARTITION DES LOUVETIERS EN LOT-ET-GARONNE

Annexe I de l'Arrêté Préfectoral n° 47-2024-12-30-00009

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029

Circonscriptions et Louvetiers

- 01 - PIQUES Jérôme
- 02 - DULOUARD Éric
- 03 - DELSANTO Olivier
- 04 - BLOUIN Francis
- 05 - DELMON Cyril
- 06 - MAURY Dominique
- 07 - CHAVEROUX Patrick
- 08 - DELAUNAY Thierry
- 09 - DALL'ARMI Michel
- 10 - MARQUET Alexis
- 11 - BAREYRE Romain
- 12 - COSTE Hervé
- 13 - TERRIERE Patrick
- 14 - LARRUE Florent
- 15 - CHEVASSIER Fabien
- 16 - DUBOUILH Nicolas
- 17 - VIGUE Alain
- 18 - BOUDIE Marc
- 19 - CECCHIN Patrick
- 20 - DA DALT Yves
- 21 - FAYOLLES Alain
- 22 - BUGARET Arnaud
- 23 - RICHARD Éric
- 24 - GREZIAK Francis
- 25 - BLAGNAN Philippe
- 26 - MISPOULET Bernard
- 27 - BRIFFEILLE Denis
- 28 - DEVALLE André et ZAIA Didier
- 29 - STEINEBRUNNER Steve
- 30 - DEVALLE Philippe
- 31 - vacante
- 32 - MESSINES Pascal
- 33 - BALAYRE Patrick
- 34 - SOULEILLEBOUT Éric
- 35 - LAPEYSSONNIE Adrien
- 36 - AUROUX Jean-Pierre

Direction départementale
des territoires

Echelle : 1/330 000 (au format A3)
Source : DDT47/SE/FCN
Edition : 19 décembre 2024 - DDT/STD/CT/DSO
Référentiel : © IGN - BD Topo
Carte_louvetiers.qgz

0 10 20 km

Arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de l'ouvèterie
du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029
Annexe 2

Circonscriptions	Communes
1	Agen, Boé, Bon-Encontre, Colayrac-Saint-Cirq, Le Passage D'agen, Pont-Du-Casse, Saint-Hilaire-De-Lusignan
2	Astaffort, Caudecoste, Cuq, Fals, Layrac, Marmont-Pachas, Moirax, Saint-Nicolas-De-La-Balerm, Saint-Sixte, Sauveterre-Saint-Denis
3	Beauville Dondas Engayrac Saint-Martin-De-Beauville Saint-Maurin Saint-Pierre-De-Clairac Tayrac
4	Antagnac, Argenton, Bouglon, Grézet-Cavagnan, Guérin, Labastide-Castel-Amouroux, Poussignac, Romestaing, Ruffiac, Sainte- Gemme-Martailac
5	Beaugas, Boudy-De-Beauregard, Cancon, Casseneuil, Castelnau-De-Gratecambe, Monbahus, Monviel, Moulinet, Pailloles, Saint-Maurice-De-Lestapel
6	Anzex, Beauziac, Casteljalous, Caubeyres, Fargues-Sur-Ourbise, Leyritz-Moncassin, Reunion (La), Villefranche-Du-Queyran
7	Bias, HautePAGE-La-Tour, Ledat (Le), Pujols, Saint-Antoine-De-Ficalba, Sainte-Colombe-De-Villeneuve, Sembas, Villeneuve-Sur-Lot
8	Brugnac, Castelmoron-Sur-Lot, Coulx, Grateloup-Saint-Gayrand, Labretonie, Laparade, Verteuil-D'agenais
9	Cahuzac, Castillonès, Cavarç, Douzains, Ferrensac, Lalandusse, Lougratte, Montauriol, Saint-Quentin-Du-Dropt, Sérignac-Péboudou
10	Ambrus, Buzet-Sur-Baïse, Damazan, Monheurt, Puch D'agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Leon, Saint-Pierre-De-Buzet, Thouars-Sur-Garonne
11	Auriac-Sur-Dropt, Baleysagues, Duras, Esclottes, Pardaillan, Sainte-Colombe-De-Duras, Savignac-De-Duras
12	Loubès-Bernac, Moustier, Saint-Astier, Saint-Jean-De-Duras, Saint-Sernin, Sauvetat-Du-Dropt (La), Soumensac, Villeneuve-De-Duras
13	Aubiac, Brax, Estillac, Fieux, Francescas, Lamontjoie, Laplume, Nomdieu, Roquefort, Saint-Vincent-De-Lamontjoie
14	Blanquefort-Sur-Briolance, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Front-Sur-Lémance, Sauveterre-La-Lémance, Trentels
15	Pindères, Pompogne, Saint-Martin-Curton, Sauméjan
16	Allons, Boussès, Durance, Houeillès
17	Cours, Granges-Sur-Lot, Lacedede, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat D'agenais, Prayssas, Saint-Sardos
18	Bajamont, Cassignas, Castella, Croix-Blanche (La), Foulayronnes, Laroque-Timbaut, La-Sauvetat-De-Savères, Monbalen, Saint-Robert, Sauvagnas
19	Agnac, Allemans-Du-Dropt, Armillac, Bourgougnague, Laperche, Lauzun, Lavergne, Miramont De Guyenne, Montignac-De-Lauzun, Peyrière, Puysserampion, Roumagne, Saint-Colomb-De-Lauzun, Saint-Pardoux-Isaac, Ségalas
20	Bruch, Espiens, Feugarolles, Montesquieu, Saint-Laurent, Serignac-Sur-Garonne, Sainte-Colombe-En-Brulhois
21	Barbaste, Lavardac, Montgaillard, Pompiéy, Vianne, Xaintraillès
22	Agmé, Beaupuy, Birac-Sur-Trec, Fauguerolles, Gontaud-De-Nogaret, Hautesvignes, Longueville, Marmande, Mauvezin-Sur-Gupie, Saint-Pardoux-Du-Breuil, Taillebourg, Varès, Virazeil
23	Calonges, Caumont-Sur-Garonne, Fourques-Sur-Garonne, Lagrùère, Le-Mas-D'agenais, Sainte-Marthe, Samazan, Sènestis, Villeton
24	Cocumont, Couthures-Sur-Garonne, Gaujac, Jusix, Marcellus, Meilhan-Sur-Garonne, Montpouillan, Saint-Sauveur-De-Meilhan
25	Lannes (Villeneuve-De-Mezin), Mézin, Poudenas, Réaup-Lisse, Saint-Pé-Saint-Simon, Sainte-Maure-De-Peyriac, Sos (Gueyze Meylan)
26	Fongrave-Sur-Lot, Monclar D'agenais, Montastruc, Pinel-Hauterive (Saint-Pierre-De-Caubel), Saint-Étienne-De-Fougères, Saint-Pastour, Tombeboeuf, Tourtrès, Villebramar
27	Gavaudun, Lacapelle-Biron, Lacaussade, Laussou, Monflanquin, Monséguir, Montagnac-Sur-Lède, Paulhiac, Saint-Aubin, Salles, Sauvetat-Sur-Lède (La), Savignac-Sur-Leyze
28	Andiran, Calignac, Fréchou (Le), Lasserre, Moncaut, Moncrabeau, Montagnac-Sur-Auvignon, Nérac, Saumont (Le)
29	Auradou, Blaymont, Caillac, Frespech, Massels, Massoulès
30	Aiguillon, Bazens, Bourran, Clairac, Clermont Dessous, Fauillet, Frégimont, Galapian, Lagarrigue, Lafitte-Sur-Lot, Nicole, Port-Sainte-Marie, Saint-Salvy, Tonneins
31	Castelculier, Clermont-Soubiran, Grayssas, Lafox, Puymirol, Saint-Caprais-De-Lerm, Saint-Jean-De-Thurac, Saint-Romain-Le-Noble, Saint-Urcisse
32	Allez-Et-Cazeneuve, Dolmayrac, Le-Temple-Sur-Lot, Sainte-Livrade-Sur-Lot
33	Cambes, Castelnau-Sur-Gupie, Caubon-Saint-Sauveur, Lachapelle, Lagupie, Lévigñac-De-Guyenne, Monteton, Saint-Avit, Sainte-Bazeille, Saint-Géraud, Saint-Martin-Petit, Saint-Pierre-Sur-Dropt
34	Escassefort, Montignac-Toupinerie, Puymiclan, Saint-Barthélemy-D'agenais, Seyches
35	Anthé, Boursens, Cazideroque, Courbiac, Dausse, Masquières, Montayral, Penne-D'agenais, Saint-Georges, Saint-Sylvestre-Sur-Lot, Saint-Vite, Thézac, Tournon-D'agenais, Trémons
36	Bournel, Devillac, Doudrac, Mazières-Naresse, Montaut, Parranquet, Rayet, Rives, Saint-Étienne-De-Villèréal, Saint-Eutrope-De-Born, Saint-Martin-De-Villèréal, Tourliac, Villèréal